



Compte rendu de la FS du 9 novembre 2023

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la FS du 18/09 (pour avis)

Vote du PV à l'unanimité.

Point 2 – Budget local 2023 : nouveaux devis (pour avis) et Point 3 – Budget formation prévention 2023 : nouveaux devis (pour avis)

Un budget spécifique est alloué au CSAL-FS (Comité Social d'Administration Locale – Formation Spécialisée) pour chaque département. Il est en fonction du nombre d'agent. Pour l'Hérault, ce montant est de 149 135 €.

Les dépenses engagées lors des instances de cette année s'élèvent à 97 630€.

Lors de cette instance, les organisations syndicales ont voté différentes dépenses :

Sites	Nature des dépenses	Coût
Tous sites	Complément de formation (incendie, sécurité...)	9 631,06 €
Centre de Contacts	Déplacement de machines (Fontaine à eau et café) pour faciliter l'évacuation incendie	770,52 €
Clermont l'Hérault	Store porte accueil	1 109,88 €
Millénaire	Travaux électriques facilitant l'accès PMR	750,50 €
Millénaire et Montmorency	Panneau de signalisation WC PMR	153,60 €
Béziers Verdier	Goulottes électriques	724,20 €
Mosson	Chariot de manutention	550,80 €
Mosson	Dalles podotactiles (escaliers)	2 165,76 €
Montmorency	Miroir signalisation auto	250,68 €
Soit un total de dépenses engagées ce jour		16 107€
Solde CSAL-FS		35 498€

Nous avons rejeté des devis qui ne correspondaient pas aux besoins exprimés par les agents lors de nos différentes visites effectuées au cours des mois de mai, juin et juillet.
Nous avons demandé à la direction de nous fournir des devis sur les demandes prioritaires des services afin de solder le budget 2023.

Par exemple :

- **Trésorerie Hérault amendes** : Remplacement de l'hygiaphone et installation d'une climatisation à l'accueil et de films occultant.
- **Beziers Clémenceau** : Films occultant,
- **Millénaire** : Réparation de la rampe PMR, films occultant.
- **Pézenas** : Aménagement des portillons extérieurs pour l'évacuation incendie.
- **Lunel** : Aménagement des deux escaliers intérieurs.
- Acquisition d'une tablette pour personne mal entendante.

Point 4 – Projet de convention 2024 avec M. Pizzo, psychologue (pour avis)

La convention avec le psychologue du travail a été reconduite pour l'année 2024 à l'unanimité.

Point 5 – Résultats du questionnaire sur les formations aux risques routiers et à la sûreté des personnes (pour information)

Afin de recenser le nombre de participants à des formations Sécurité et Santé au Travail (SST), la formation spécialisée a été à l'initiative d'un sondage. Seul un tiers des agents de la DDFIP 34 a répondu.

Il apparaît sur les résultats transmis que moins de 20 % des agents ayant répondu ont participé à des actions de formations (sécurité routière, secourisme...).

Une partie du dépouillement à ce questionnaire ne nous a pas été transmise. La direction s'engage à nous fournir ce complément. Un groupe de travail sera organisé pour mieux promouvoir les formations de la FS.

Toutes ces formations sont utiles aussi bien dans votre vie professionnelle que privée. Participez !

Point 6 – État des lieux du nombre d'heures de ménage par site (pour information)

De nombreuses remontées dans les registres et lors des visites montrent une insatisfaction sur le ménage, un état des lieux des heures de ménages par site a été fait par la direction à la demande des organisations syndicales.

Le ménage est assuré soit par des agents Berkani soit par une entreprise privée liée par un marché régional.

Cet état des lieux démontre clairement que le nombre d'heures allouées à cette mission est nettement insuffisante.

La direction a proposé une augmentation et un réaménagement des horaires pour les agents Berkani. En ce qui concerne le marché, nous exigeons de la direction qu'elle trouve des solutions pour augmenter le volume horaire de ces agents d'entretien.

Point 7 – Présentation des nouvelles fiches risques professionnels (pour information)

Le Secrétariat Général a changé la classification et la méthodologie des fiches de risques professionnels. Le médecin du travail a mis en jour le fichier pour la DDFIP 34 en janvier 2023. Ces fiches permettent de recenser des risques en fonction de la mission, de l'emplacement et du contexte géographique. Les métiers désignés à risque nécessitent des visites médicales annuelles ou biennuelles.

Dans la DDFIP 34 selon la méthodologie nationale, les métiers concernés sont :

- Les agents nomades (Huissiers, vérificateurs, CDL...).
- Les agents du Centre de Contact.
- Les agents techniques.

Les agents d'accueil ne sont plus classés dans ces fiches de risques professionnels, car leur mission n'est plus exercée à temps plein (guichet fermé l'après-midi).

Au vu du grand nombre de fiches de signalement déclarées, nous avons demandé d'ajouter la surveillance particulière de certains services à ce dispositif comme la trésorerie Hérault amendes, les accueils des SIP Mosson et Millénaire. Le médecin prend note de notre demande.

Point 8 – Présentation du rapport 2022 de la médecine de prévention et perspectives 2023-2024 (pour information)

Comme énoncé dans notre délibération votée à l'unanimité lors de la dernière FS et envoyée à la Centrale, la situation de la médecine du travail dans notre département est catastrophique.

Alors qu'encore en 2022, un médecin assurait sa mission à temps plein dans le 34, le bilan de l'activité fait déjà ressortir des manques considérables. Le médecin du travail était dans l'incapacité de remplir pleinement ses missions. En effet, elle a pu assurer les reprises après les congés pour longue maladie et la plupart des visites annuelles obligatoires (voir point précédent). Le reste des visites a été fait soit à la demande de l'administration ou d'agents pour des situations particulières. Seules 53 visites quinquennales ont pu être réalisées. Elle n'a pu faire la visite que d'un seul service.

La perspective pour 2024 présentée par la nouvelle médecin du travail est bien pire, dans la mesure où elle se partage entre le Gard et l'Hérault.

Elle ne peut déjà plus faire les visites annuelles obligatoires. Donc la visite quinquennale obligatoire n'est plus qu'un mirage !

Malgré la bonne volonté et le dynamisme de notre médecin et de notre infirmière, il est certain que la situation va continuer à se dégrader.

Solidaires Finances Publiques rappelle que c'est une obligation de l'employeur de veiller à la santé mentale, et physique de ses agents et de garantir un suivi médical régulier prévu par la loi.

Point 9 – Questions diverses

Solidaires Finances Publiques alerte la direction sur les très nombreux dysfonctionnements des applicatifs entraînant un profond malaise et raz-le-bol dans la plupart des services.

Ce compte-rendu n'engage que ses rédacteurs mais se veut aussi fidèle que possible aux débats afin d'informer au mieux les agents sur les travaux de la FS de l'Hérault et nous restons à votre disposition pour toute précision.

Solidairement. Vos représentants.

